

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 19 mars 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Diane Pineault;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence motivée :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2018-03-122

Ordre du jour

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement

19 mars 2018

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Administration :
 1. Mot et suivi du maire;
5. Demandes d'appui :
 1. CPA Frimousse – Appui annuel;
6. Invitations :
 1. MRC de La Matapédia – Rencontre d'information;
7. Urbanisme :
 1. Règlements 2017-18 et 2017-19 – Certificats de conformité;
8. Taxe d'accise 2014-2018 :
 1. ;

9. Caserne de pompiers :
 1. ;
10. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Modification au certificat du MDDELCC – Gestion pluviale;
11. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. ;
12. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. ;
13. Route du Lac-Malcolm;
 1. Suivi réunion de travail #2;
14. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Règlement 2018-03 modifiant le règlement d'emprunt 2017-07 décrétant une dépense de 1 022 914 \$ et un emprunt de 1 022 914 \$ pour le remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier – Adoption;
15. Ressources humaines :
 1. ;
16. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
 1. ;
17. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :
 1. ;
18. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 1. Entente entre Construction H.L. Thériault et la municipalité de Sayabec quant au partage des couts de prolongation des infrastructures phase 1 du développement résidentiel – Signature;
 2. Règlement 2018-05 – Avis de motion;
 3. Règlement 2018-05 – Présentation du projet de règlement;
 4. Avis de non-conformité du règlement 2018-09 de la MRC de La Matapédia;
19. Projet de résidence La Seigneurie :
 1. Suivi;
20. Les Fleurons du Québec – Adhésion;
21. MRC de La Matapédia :
 1. Stratégie d'action jeunesse;
 2. Règlement sur la vidange des fosses septiques;
22. Dépôt de documents :
 1. Téléphonie cellulaire – Communiqué de presse;
23. Affaires nouvelles :
 1. Gestion Conseil PMI – Biomasse;
 2. Développement acéricole – SERV;
 3. _____;
24. Période de questions;
25. Prochaine réunion – 9 avril 2018;
26. Levée de la séance.

Période de questions :

Aucune question

Administration – Mot et suivi du maire :

- 4.1. Monsieur Belzile commence en faisant la lecture d'une pensée sur le gagnant et le perdant.
- La table à langer a été installée dans la toilette des femmes au centre sportif David-Pelletier.
 - L'horaire du centre sportif David-Pelletier semble satisfaire la clientèle.
 - Téléphone au centre sportif.
 - La machine à toutous n'est pas encore sortie.
 - Il y a eu une évaluation pour faire l'isolation de la Gare Patrimoniale.
 - Une rencontre du projet cogénération est prévue à Québec prochainement.
 - 298 personnes ont assisté au souper Gala reconnaissance de la Chambre de commerce le 17 mars dernier. Monsieur Belzile déplore qu'il n'ait pas pu prendre la parole.
 - Une démarche est faite auprès de monsieur Pascal Bérubé afin de discuter de l'aide financière pour le centre sportif David-Pelletier.
 - Un rappel est fait aux conseillers concernant leur casier au bureau du directeur général à l'Hôtel-de-Ville.
 - Les Chevaliers de Colomb ont accepté l'offre de la Municipalité quant au conflit d'horaire avec le Salon des Mots de La Matapédia.
 - La Gaspésie à l'heure des Maritimes.
 - Une rencontre aura lieu entre le conseil municipal et les employés des travaux publics le 20 mars à compter de 19 h 30.
 - Concernant le système de son de la scène et le système d'éclairage, une rencontre aura lieu avec les associations.
-

Résolution 2018-03-123**Demande d'appui – CPA
Frimousses**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense au montant de 3 875.50 \$ au Club de patinage artistique Frimousses de Sayabec afin de les appuyer dans leur saison 2017-2018. Cette aide financière remboursera les factures listées au présent tableau :

Liste des factures pour un appui au CPA Frimousses Année 2018

Date	# de la facture	Fournisseurs	Description	Montant
13 octobre 2017	5	CPA Frimousses	Entraînement	225.00 \$
4 janvier 2018	8	CPA Frimousses	Déplacement	182.00 \$
18 octobre 2017	10	CPA Frimousses	Déplacement	250.00 \$
7 janvier 2018	13	CPA Frimousses	Entraînement	212.50 \$
6 décembre 2017	16	CPA Frimousses	Entraînement	175.00 \$
6 décembre 2017	17	CPA Frimousses	Déplacement	190.00 \$
16 février 2018	18	CPA Frimousses	Entraînement	232.50 \$
16 février 2018	19	CPA Frimousses	Déplacement	114.00 \$
3 novembre 2017	23	CPA Frimousses	Entraînement	195.00 \$
3 novembre 2017	24	CPA Frimousses	Déplacement	212.00 \$
19 janvier 2018	24 1	CPA Frimousses	Déplacement	220.00 \$
19 janvier 2018	25	CPA Frimousses	Entraînement	165.00 \$
29 septembre 2017	25 1	CPA Frimousses	Déplacement	190.00 \$
29 septembre 2017	36	CPA Frimousses	Entraînement	180.00 \$
2 février 2018	41	CPA Frimousses	Entraînement	187.50 \$
17 novembre 2017	41 1	CPA Frimousses	Entraînement	187.50 \$
17 novembre 2017	42	CPA Frimousses	Déplacement	212.00 \$
20 décembre 2017	42 1	CPA Frimousses	Entraînement	67.50 \$
2 février 2018	42 2	CPA Frimousses	Déplacement	212.00 \$
20 décembre 2017	43	CPA Frimousses	Déplacement	266.00 \$
			Total:	3 875.50 \$

Résolution 2018-03-124

Invitation – MRC de La Matapédia – Rencontre d’information

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’inscrire messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Marcel Belzile, maire, à la rencontre d’information pour les organisations et les représentants municipaux organisée par la MRC de La Matapédia le mercredi 28 mars 2018 à compter de 13 h 30 à la salle du conseil de la MRC à Amqui. Il n’y a pas de cout pour cette rencontre.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

-
- 7.1. Dépôt des certificats de conformité de la MRC de La Matapédia relatifs aux règlements 2017-18 et 2017-19 modifiant le plan d’urbanisme et le règlement de zonage de la municipalité de Sayabec.
 - 10.1. Dépôt de la lettre transmise par Tetra Tech QI inc. au ministère de l’Environnement concernant les précisions quant à la gestion de l’eau pluviale dans le dossier de demande de révision du certificat de conformité suite à la relocalisation du PP5.
 - 13.1. Dépôt du suivi de la réunion #2 préparé par monsieur Michel Porlier, ingénieur de la firme ARPO Groupe-conseil inc.
-

Résolution 2018-03-125

**Règlement 2018-03 modifiant
le règlement 2017-07
décrétant une dépense de
1 022 914 \$ et un emprunt de
1 022 914 \$ pour le
remplacement du système de
réfrigération au Centre
sportif David-Pelletier –
Adoption**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2018-03

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-07 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE DE 1 022 914 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 022 914 \$ POUR
LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION AU
CENTRE SPORTIF DAVID-PELLETIER**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2018 par monsieur Bruno Côté, conseiller;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2018-03 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

Le titre du règlement 2017-07 est remplacé par le suivant :

Règlement 2017-07 décrétant une dépense de 1 022 914 \$ et un emprunt de 1 022 914 \$ pour le remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier.

ARTICLE 1

ARTICLE 1 – 2017-07 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Le conseil est autorisé à procéder au remplacement du système de réfrigération du centre sportif David Pelletier selon l'estimé en date du 14 mars 2018, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A-1 ».

ARTICLE 2

ARTICLE 2 – 2017-07 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 022 914 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

ARTICLE 3 – 2017-07 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 022 914 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 MARS 2018

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE A-

**Sommaire d'estimation pour le remplacement du
Centre sportif David-Pelletier**

Objet	
Travaux en architecture	
Travaux en structure	
Travaux en mécanique	
Travaux en électricité	
Services professionnels (ingénieurs, architectes et étude préliminaire)	
Total taxes nettes (0%)	
Imprévus (5%)	
Intérêts sur emprunt temporaire	
Total	

**Tous les objets sont basés sur le résultat des appels
Pour les imprévus un taux de 5 % a été calculé.**

2018-03-14

Résolution 2018-03-126

**Développement résidentiel
dans la zone 31R – Entente
partage des couts – Signature**

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Marcel Belzile, maire, ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, l'entente entre Construction H.L. Thériault et la municipalité de Sayabec quant au partage des couts de prolongation des infrastructures phase 1 du développement résidentiel. Cette entente fera partie intégrante du règlement 2018-05 décrétant une dépense de 219 500 \$ et un emprunt de 219 500 \$ pour relocalisation du poste de pompage PP5 et réseau hors chaussée, face au développement domiciliaire sur la route de Sainte-Paule.

Résolution 2018-03-127

**Règlement 2018-05 décrétant
une dépense de 219 500 \$ et
un emprunt de 219 500 \$ pour
relocalisation du poste de
pompage PP5 et réseau hors
chaussée, face au
développement domiciliaire
sur la route de Sainte-Paule –
Avis de motion**

Monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2018-05 décrétant une dépense de 219 500 \$ et un emprunt de 219 500 \$ pour relocalisation du poste de pompage PP5 et réseau hors chaussée, face au développement domiciliaire sur la route de Sainte-Paule.

-
- 18.3. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le règlement 2018-05 décrétant une dépense de 219 500 \$ et un emprunt de 219 500 \$ pour relocalisation du poste de pompage PP5 et réseau hors chaussée, face au développement domiciliaire sur la route de Sainte-Paule.
- 18.4. Dépôt de l'avis transmis par le MAMOT concernant la non-conformité du règlement 2018-09 de la MRC de La Matapédia puisque certaines orientations de ce projet de règlement ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.
- 19.1. Le projet suit son cours et est sur la bonne voie.
20. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure. Monsieur Bruno Côté, conseiller, en discutera avec madame Marie-Claude Poirier.
-

Résolution 2018-03-128

**MRC de La Matapédia –
Comité jeunes matapédiens
pour le budget participatif**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, afin qu'il siége sur le comité qui sera formé de jeunes matapédiens de 15 à 29 ans et qui aura pour objectif de définir les règles du budget participatif jeunesse 2018. Ce dernier permettra la réalisation d'un ou plusieurs projets présentés par des jeunes et pour des jeunes de 15 à 29 ans, pour un montant total de 20 000 \$.

Résolution 2018-03-129

**Engagement à déléguer à la
MRC de La Matapédia sa
compétence de pourvoir à la
vidange des fosses septiques**

CONSIDÉRANT que les eaux usées des résidences isolées présentent des risques pour la santé publique et pour l'environnement par la contamination des nappes phréatiques, des lacs et des cours d'eau si elles sont non traitées ou mal traitées;

CONSIDÉRANT que la vidange des fosses septiques est un élément-clé dans la durée de vie d'une installation septique et sur la migration de contaminants dans l'environnement;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont la responsabilité d'application du *règlement Q-2, r.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* autorise toute municipalité locale à installer et entretenir, aux frais du propriétaire, tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement Q-2, r. 22*;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la MRC de la Matapédia d'obtenir cette compétence pour la vidange des fosses septiques dans les municipalités locales par une déclaration de compétence avec droit de retrait (CM art. 678.0.1).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de signifier ce qui suit à la MRC de la Matapédia:

- 1) son intérêt à déléguer à la MRC sa compétence de pourvoir à la vidange des fosses septiques;
- 2) sa préférence dans les options de délégations proposées:
 - Option 1 incluant les services d'un fonctionnaire désigné;
 - Option 2 incluant les services d'un fonctionnaire désigné et d'un fonctionnaire adjoint;
 - Option 3 incluant les services d'un fonctionnaire désigné, d'un fonctionnaire adjoint et d'un administrateur;

- 3) son engagement à rendre disponibles ses employés municipaux afin qu'ils collaborent annuellement à la démarche;
- 4) son engagement à payer à la MRC les sommes requises pour ce service et imposer une taxe équivalente aux immeubles concernés.

22.1. Dépôt du communiqué de la MRC de Témiscouata concernant la téléphonie cellulaire dans nos régions.

Affaires nouvelles :

- 23.1. Gestion Conseil PMI devrait déposer son rapport en avril prochain. Une rencontre est prévue avec monsieur Savard demain, 20 mars, en après-midi.
 - 23.2. Développement acéricole SERV : Une rencontre avec la SERV doit être provoquée afin de discuter de la localisation du bâtiment prévu par la SERV.
 - 23.3. Uniboard – Une rencontre a eu lieu à Uniboard. Les maires de Sayabec et d'Amqui ont rencontré monsieur Steeve Charest, directeur de l'usine, et monsieur Stéphane Jean, directeur des ressources humaines. Il semble que l'usine ait un problème d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre.
 - 23.4. Messieurs Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, ainsi que Jimmy Bouillon et Patrick Santerre, conseillers, planifient de se rencontrer pour discuter de l'achat d'un équipement motorisé pour l'entretien des pelouses et des parcs.
-

Période de questions :

1. Souligner les jeunes bénévoles de la bibliothèque présentées par madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, dans le projet de l'URLSS.
 2. Les Fleurons du Québec, les constats sont connus alors il serait peut-être préférable d'allouer la somme de 776 \$ à d'autres fins.
 3. Concernant les jeunes bénévoles, les organismes devraient valoriser la participation des jeunes sur leur CA respectif.
 4. Est-ce que les différents comités sur lesquels des représentants du conseil municipal ont été nommés ont été informés de ces nominations?
-

Résolution 2018-03-130

Levée de la séance

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 03.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier